

Le Programme
logements durables :
du clef en main proposé
par l'Agglomération

**PROGRAMME
LOGEMENTS
DURABLES**

Économies d'énergie,
mise aux normes,
adaptation à la perte
d'autonomie...
**vous souhaitez
entreprendre des travaux,
pour améliorer le confort
de votre logement :**
**de la définition de votre
projet à son financement,
faites le point !**

propriétaire occupant

DES TRAVAUX EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Simple, gratuit et ouvert aux propriétaires qui souhaitent rénover leur logement, le Programme logements durables 2016-2021, c'est une équipe à votre écoute, pour vous conseiller et vous orienter dans vos choix.

Du diagnostic aux devis, en passant par le budget et les demandes de financement auprès des différents organismes du logement, toutes les étapes sont prises en charge par le Programme logements durables, financé par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre.

Améliorer le confort thermique de votre maison ou appartement

Vos travaux financés :

- jusqu'à 4000€ par la Communauté de l'Auxerrois, si vos ressources sont supérieures aux plafonds de référence de l'Anah,
- jusqu'à 70% par l'intermédiaire du programme HABITER MIEUX, si vos ressources sont inférieures.

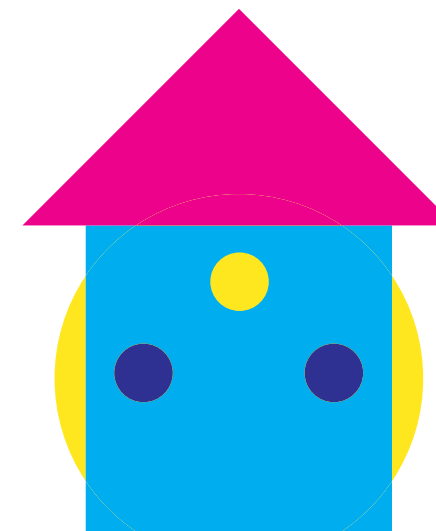
Adapter votre logement à vos nouveaux besoins de mobilité pour continuer à l'habiter

Vos travaux financés jusqu'à 60%, par l'Anah et la Communauté de l'Auxerrois, si vos ressources sont inférieures aux plafonds.

L'ASSURANCE D'UN SOUTIEN OPTIMISÉ

Les taux de subvention mentionnés sont susceptibles d'évoluer avec la réglementation en vigueur

PROGRAMME LOGEMENTS DURABLES



Remettre aux normes votre logement qui s'est dégradé

Vos travaux financés par l'Anah, la Communauté de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre jusqu'à 70%, si vos ressources sont inférieures aux plafonds.

Au cas par cas et selon vos travaux, vous pourrez peut-être bénéficier d'autres avantages :

- l'éco-prêt à taux zéro,
- les prêts ou subventions à l'amélioration de l'habitat de la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA), les caisses de retraites,
- les certificats d'économie d'énergie,
- le crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Un interlocuteur unique pour vous guider et vous conseiller, du début à la fin de votre projet

URBANIS

03 86 41 19 89

auxerre@urbanis.fr

Lundi 10h00 - 14h00

mercredi 13h30 - 17h30

vendredi 10h00 - 14h00

avec ou sans rendez-vous

à la Communauté d'agglomération
de l'Auxerrois

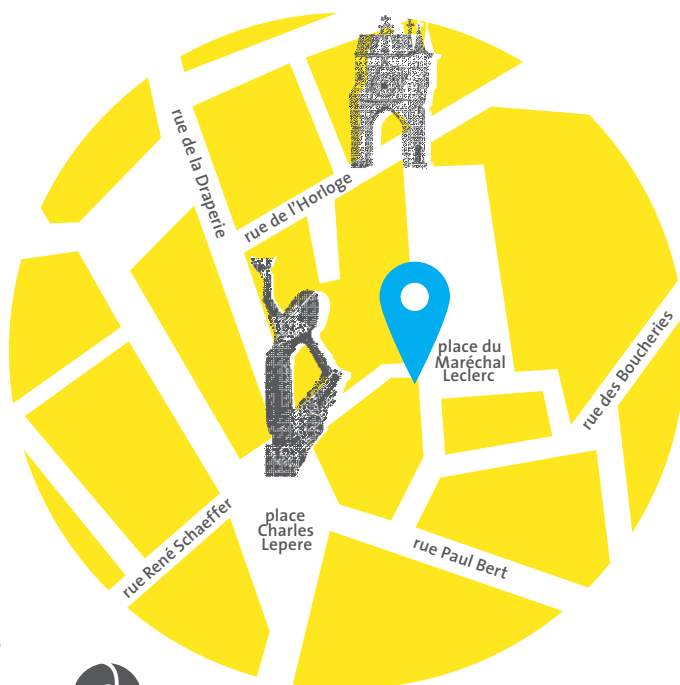
6bis place du Maréchal Leclerc

BP 58 89010 Auxerre Cedex

Vous habitez

Appoigny,
Augy,
Auxerre,
Bleigny-le-Carreau,
Branches,
Champs/Yonne,
Charbuy,
Chevannes,
Chitry-le-Fort,
Gurgy,
Lindry,
Monéteau,
Montigny-la-Resle,
Perrigny,
Quenne,
St-Bris-le-Vineux,
St-Georges/Baulche,
Vallan,
Venoy,
Villefargeau,
Villeneuve-St-Salves,

*pour vos travaux,
bénéficiez du Programme
logements durables !*



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

**HABITER
MIEUX**

Une association d'Etat pour
un logement meilleur

Agence
nationale
de l'habitat

URBANIS

Agir pour un habitat digne et durable

Service communication • juin 2016

Programme logements durables 2016-2021 • graphisme : atelier voupi • impression : norv